

Commune de Albiez-le-Jeune

date de dépôt : 07 juillet 2016

demandeur : Monsieur JOULAIN Bruno

pour : la rénovation d'une maison : démolition
et reconstruction de la charpente à l'identique
+ changement des menuiseries

adresse terrain : lieu-dit Le Buisson, à Albiez-
le-Jeune (73300)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Albiez-le-Jeune

Le maire de Albiez-le-Jeune,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 07 juillet 2016 par Monsieur JOULAIN Bruno demeurant lieu-dit Le Buisson, Albiez-le-Jeune (73300);

Vu l'objet de la demande :

- pour la rénovation d'une maison : démolition et reconstruction de la charpente à l'identique + changement des menuiseries ;
- sur un terrain situé lieu-dit Le Buisson, à Albiez-le-Jeune (73300) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25/02/2008 ;

VU le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 27/02/2014 ;

Vu les pièces fournies en date du 03 août 2016 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE.

Article 2

- Le terrain est situé dans une zone où le plan de prévention des risques naturels (PPRN) a identifié un risque de glissement de terrain. Les dispositions de la fiche n° 2.3 recommandent la réalisation d'une étude spécifique avant tout début de travaux et le respect des dispositions générales (règlement consultable en mairie).

Le

23 août 2016

Le maire,

Jean-Michel Rey

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article 122-1 du code général des collectivités territoriales.

